

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 9

Artikel: De l'organisation de l'armée suisse
Autor: Hofstetter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347305>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

yeux pour renouveler ce souvenir de la reconnaissance publique, et chercher dans les actes de ceux qui nous quittent, trop nombreux hélas ! dans ces derniers temps, des exemples de dévouement, d'honneur et de loyauté à proposer à l'imitation des vivants. Bontems, Kurz, Wieland ! trois tombes fraîchement fermées dans les trois principales villes de la Suisse, trois tombes qui renferment de précieuses leçons dans les genres les plus divers et qui seront toujours entourées du respect de l'armée suisse.

DE L'ORGANISATION DE L'ARMÉE SUISSE.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'excellent mémoire ci-dessous de M. le colonel Hofstetter. Ce mémoire, qui a été couronné par la Société militaire fédérale dans sa séance annuelle de 1863, à Sion, traite d'une question proposée par le département militaire fédéral lui-même. Il faut donc espérer qu'il en sera d'autant mieux tenu compte dans les changements qui seront apportés à l'endivisionnement actuel de l'armée fédérale.

La question à résoudre était celle-ci :

Quel est le mode d'organisation le plus convenable pour l'armée suisse, y compris la landwehr ?

M. le colonel Hofstetter a répondu comme suit :

I.

La répartition de notre armée a deux défauts très saillants.

1° Le mélange exagéré des contingents de troupes cantonales dans les divisions fédérales.

2° L'exclusion de la landwehr de ces mêmes divisions.

Nous nous proposons de faire ressortir d'abord les inconvénients que présente ce système, puis nous présenterons nos idées pour une organisation différente.

En premier lieu, les brigades formées de bataillons de divers cantons sont plus difficiles à conduire que celles qui sont composées d'éléments identiques. Ces difficultés sont augmentées lorsque, à la diversité des cantons, vient s'ajouter celle des langues. Il est beaucoup plus facile pour un chef de se faire aux particularités d'un canton ou d'une race d'hommes, que de commander des corps qui diffèrent de langue, d'usages et d'origine. Ces différences existent, elles sont même

très marquées, et l'on ne peut parler de la même manière à des Bernois, à des Vaudois ou à des Grisons, soit qu'il s'agisse de les reprendre ou de les encourager.

Il est impossible d'éviter entièrement le mélange dont nous venons de parler, et nous supposons que le général en chef, de même que les commandants de division, seront à même de surmonter les difficultés résultant de la répartition des contingents ; mais il faut amoindrir cet inconvénient, de sorte que les chefs de seconde ou de troisième catégorie ne soient pas gênés dans les rapports si intimes qu'ils ont chaque jour avec les corps placés sous leurs ordres.

Plus il y a de mélange dans nos divisions et nos brigades, plus il y aura de frottements dans ces subdivisions de l'armée ; or, ces frottements ne manquent pas dans l'armée en général.

Un autre grand inconvénient de l'organisation actuelle se montre de suite lorsqu'une guerre est imminente. Pour couvrir la frontière menacée, il faut prendre les troupes les plus rapprochées de ce point, et l'organisation élaborée en temps de paix se trouve suspendue. Pour la rétablir, il faudrait de nombreuses mutations immédiatement avant de commencer les opérations militaires, peut-être même devraient-elles avoir lieu pendant le cours des opérations. Les graves inconvénients d'un semblable revirement n'ont pas besoin d'être démontrés.

Si l'armée peut être mobilisée à loisir, on évitera les inconvénients énoncés ci-dessus ; mais cependant, même dans ce cas exceptionnel, il se présentera encore les cas suivants, qui sont très fâcheux :

Les corps de troupes, au lieu de se diriger sur le quartier-général ou le rendez-vous le plus proche de leur domicile, seront souvent obligés de traverser sans nécessité toute la Suisse. C'est ce qui a lieu dans presque toute notre armée avec la répartition actuelle des contingents cantonaux. Un exemple fera mieux ressortir les inconvénients de la chose.

Lorsque, en 1856, nous étions menacés d'une guerre avec la Prusse, mainte unité tactique dut quitter le terrain où elle se trouvait pour faire place à une division ou bien marcher derrière une autre division pour atteindre le but qui lui était assigné ; et cependant l'organisation d'alors avait plus égard aux territoires d'où sortaient les contingents, que celle de 1862. Afin de faire mieux sentir les inconvénients de cette dernière répartition, supposons qu'elle eût été appliquée en 1856 ; supposons encore que le colonel Ziegler eût commandé la 2^{me} division, le colonel Egloff la 5^{me} et le colonel Bourgeois la 4^{me}.

Ces divisions sont celles qui paraissent le mieux combinées pour la première occupation de la frontière.

En étudiant l'ordre de bataille des susdites divisions, on verra que pour la 4^{me}, 1 batterie et 6 bataillons devaient, afin de rejoindre, passer derrière le point de réunion de la 2^{me} (Ziegler) et même en partie derrière celui de la 5^{me} (Egloff); 2 batteries, les guides, 4 bataillons et 2 compagnies de carabiniers de la division Ziegler (2^{me}) devaient passer derrière Bourgeois (4^{me}) et Egloff (5^{me}) pour se rendre vers le centre, c'est-à-dire vers Schaffhouse. Les compagnies de sapeurs, les guides, 2 batteries, 7 bataillons et 4 compagnies de carabiniers de la 5^{me} division (Egloff) avaient leur point de réunion tout à fait à l'Ouest, de sorte que plusieurs de ces corps devaient passer derrière les divisions Ziegler et Bourgeois. Nous n'avons parlé jusqu'ici que de trois divisions, mais si nous voulions faire entrer en ligne les divisions qui portaient alors les numéros 1 et 4, et qui furent effectivement poussées entre Bourgeois et Ziegler; si nous voulions encore supposer que l'on aurait formé deux groupes avec les quatre autres divisions, l'un à Herzogenbuchsée, l'autre vers Zurich, et cela dans le moment où les Prussiens auraient mis en mouvement leurs premiers échelons à l'aide des chemins de fer; si, dans le même moment, les corps qui manquaient encore aux divisions 1, 4 et 6 avaient dû promptement rejoindre, il en serait résulté une confusion telle que ni administration de chemins de fer, ni commissariat, ni bureaux d'état-major n'auraient su où donner de la tête.

Les faits énoncés ci-dessus nous paraissent si importants que nous ne pouvons nous empêcher de citer un second exemple.

Supposons que notre frontière de l'Ouest soit menacée d'une invasion subite; c'est un cas que des complications politiques pourraient amener. Il faudrait alors occuper la frontière, puis ensuite faire prendre promptement position aux réserves.

On peut, sans risque de beaucoup se tromper, admettre que les troupes auraient pris les positions suivantes :

a) Les deux brigades 28 et 29 (troupes de garnison) que l'on renforcerait par la landwehr des environs, à laquelle se joindrait un peu de cavalerie, quelques compagnies de carabiniers disponibles et peut-être la brigade d'artillerie de réserve n° 6, le tout sous les ordres d'un commandant de division, occupe Saint-Maurice et le Bas-Valais;

b) La première division occupe les environs de Cossonay; elle doit couvrir les passages de notre Jura méridional;

c) La 4^{me} division, rassemblée vers Neuchâtel-Nidau, occupe les différents passages du Jura central;

d) La 7^{me} division occupe Bâle et Liestal.

Les autres divisions se rassemblent plus en arrière, en trois échelons, parce qu'on ne sait encore sur quel point l'ennemi dirigera sa principale attaque :

Les 2^{me} et 9^{me} entre Olten-Aarau ;

Les 5^{me} et 6^{me}, près de Berne ;

Les 3^{me} et 8^{me}, entre Oron et Lausanne.

Les divisions du Jura ont chacune une compagnie de cavalerie de contingent et une de réserve. Chacune des autres divisions doit avoir de même deux compagnies de cavalerie. Les compagnies de carabiniers disponibles sont réparties dans les divisions du Jura.

e) La cavalerie de réserve est postée entre Berthoud et Herzogenbuchsée ;

f) L'artillerie de réserve, ainsi que la 3^{me} et la 5^{me} brigade de cette arme sont avec les divisions rassemblées entre Olten et Aarau ; la 1^{re} et la 2^{me} se joignent aux échelons de l'aile gauche ; la 5^{me} et la 7^{me} se postent avec les divisions du centre.

Nous supposons avec cela que nous ne sommes pas obligés d'observer le Tessin, les Grisons et notre frontière Nord.

Que l'on examine de nouveau l'ordre de bataille de 1862, et l'on verra les résultats suivants, bien que nous nous soyons efforcés de placer autant que possible les divisions suivant les cantons qui leur ont fourni leurs contingents :

Dans la 1^{re} division, les sapeurs, les guides, 2 batteries, 5 bataillons et 3 compagnies de carabiniers, doivent traverser les places où se rassemblent les autres divisions.

Dans la 4^{me}, les sapeurs, 8 bataillons, 1 batterie et 4 compagnies de carabiniers doivent en faire autant.

Dans la 7^{me}, rien de pareil.

Dans la 2^{me} et la 9^{me} (Olten), les sapeurs, 1 batterie, 1 bataillon (Bâle-Campagne) se croisent comme dans la première division.

Dans la 5^{me} et la 6^{me} (Berne), 5 batteries, 14 bataillons et 8 compagnies de carabiniers font de même.

Dans les 3^{me} et 8^{me} divisions (Oron), les guides (Bâle), 10 bataillons, 5 compagnies de carabiniers, 1 compagnie de sapeurs et 2 batteries en font autant.

En somme, les corps suivants, savoir :

4 compagnies de sapeurs,

2 compagnies de guides,

35 bataillons,

11 batteries, sans compter l'artillerie de réserve, et

20 compagnies de carabiniers, soit

72 unités tactiques doivent se croiser dans leur marche et s'éloi-

gner des points de réunion les plus rapprochés de leur domicile. Bien entendu que nous n'avons pas compris dans ce dénombrement une partie des compagnies formant la division de cavalerie, que nous n'avons pas mentionnées plus haut.

Cet exposé n'a, ce nous semble, besoin d'aucun commentaire. Mais il faut encore signaler une défectuosité de la formation critiquée : c'est que, quand il y a urgence, les divisions se réunissent au rendez-vous général, au lieu d'avoir des points de réunion pour chaque division, de manière que chaque division pût entrer en ligne entièrement réunie et non par détachements isolés.

Nous demandons trois qualités à toute action militaire, qu'elle parte de l'état-major ou du commissariat, et cela surtout lorsqu'il s'agit de l'emploi de troupes.

Ces trois qualités sont : *la simplicité, l'ordre, et la promptitude dans l'exécution.*

L'organisation en question ne possède aucune de ces qualités ; bien loin de là, il semblerait que l'on a voulu amener les embarras qui se présentent quelquefois, lorsque les troupes se croisent dans les grands mouvements stratégiques et tactiques qui sont la conséquence d'un déploiement en bataille ; on sait à quels dangers on est exposé lorsque ces croisements de troupe ont lieu, et le temps énorme qu'ils font perdre.

Le quatrième inconvénient, c'est que, avec l'organisation actuelle, il faut abandonner un des principaux avantages de la défense, lequel consiste en une connaissance exacte du terrain que l'on doit défendre et de la langue qu'on y parle. C'est pour cette raison qu'il faudrait faire défendre en première ligne le canton des Grisons par des Grisons, le canton de Vaud par des Vaudois, etc. Joignez à cela qu'il semble peu convenable, lorsqu'un pays se voit menacé d'une invasion, d'éloigner du dit pays presque toute sa population militaire, qui doit laisser derrière elle parents et amis. Il est complètement faux de soutenir que de bonnes cartes et les bonnes dispositions du landsturm peuvent suppléer à la connaissance de la langue et du terrain ; d'un autre côté, prétendre que si on laisse les bataillons de milice dans leur canton pour le défendre, ils se débanderont plus facilement pour aller se cacher chez leurs parents, c'est avoir une triste opinion de notre population, opinion contre laquelle protestent les faits militaires de 1798. Le fait peut s'être présenté, lorsque la troupe était depuis longtemps employée à occuper la frontière pour faire un service de cordon, et là encore il faudrait connaître toutes les circonstances, afin de juger sainement les faits incriminés.

On a prétendu que former une brigade avec des bataillons de di-

vers cantons excitait l'émulation des bataillons entre eux. Cette émulation existe de fait entre les bataillons de chaque canton ; leurs commandants s'efforcent de faire mieux que leurs collègues ; un soldat du bataillon de l'Emmenthal croira son bataillon supérieur à celui du Seeland et vice versa, et chacun d'eux, si l'on sait faire agir cette fibre, s'efforcera de faire mieux que l'autre. On peut voir cette émulation dans les compagnies d'un même bataillon ; ainsi donc, si les brigades étaient composées cantonalement, on verrait très certainement la brigade Neuchâtel, par exemple, faire son possible pour faire mieux que la brigade Fribourg ou la brigade Vaud, avec lesquelles elle formerait une division. Il n'est du reste pas hors de propos de faire observer que nos ancêtres ne mêlaient jamais leurs contingents.

On a de plus objecté contre l'idée en question, que l'on formait les brigades de bataillons de divers cantons, afin que chacun de ces cantons eût moins à souffrir si la brigade venait à subir de fortes pertes ; c'est l'objection la plus sérieuse, mais il ne faut pas oublier que bon nombre de cantons tels que Uri, Unterwald, Zug, Bâle-Ville, les deux Appenzell, etc., ne fournissent qu'une seule unité tactique. Il faudrait donc, pour être logique, diviser par exemple les demi-bataillons de ces cantons et répartir leurs compagnies dans diverses brigades. De plus, le sort de la guerre peut fort bien amener que chacune des divisions où sont répartis les bataillons d'un canton ait à supporter de grandes pertes, et cela d'une manière égale pour chacune ; cette chance sera d'autant plus probable que les bataillons en question seront plus braves. Ce sont du reste des faits que personne ne peut prévoir et qui reposent sur de simples suppositions. Ajoutons à ces réflexions que le pays dont l'organisation ressemble le plus à la nôtre, la Prusse, recrute huit corps d'armée, chacun dans la même province (le neuvième corps est recruté dans tout le pays et forme la garde, mais là encore on classe les soldats par province dans les bataillons et les compagnies) ; que ce système, inauguré en 1812, a été appliqué pendant les campagnes meurtrières de 1813, 1814 et 1815, et qu'à la paix cette organisation a été maintenue. La Russie, l'Autriche, en général tous les Etats de l'Allemagne, la Suède et le Danemark suivent des systèmes analogues, et nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'en France les raisons politiques ont beaucoup de part à la dispersion usitée des conscrits d'un département dans des régiments différents.

On a prétendu qu'une répartition comme celle que nous présentons, et qui laisse ensemble les bataillons d'un canton dans une même

brigade, ne serait pas pratique lors d'une occupation de la frontière, comme en 1849 et 1859, ou dans le cas d'une guerre civile.

Nous supposons qu'il ne peut s'agir dans ce cas que d'une exécution militaire contre un ou des cantons récalcitrants aux ordres des autorités fédérales. Dans ce cas, il vaut mieux qu'une brigade entière vienne à manquer, que si plusieurs brigades étaient privées d'une de leurs unités tactiques. Si l'on veut supposer une guerre civile, alors l'organisation actuelle serait aussi bien bouleversée que celle que nous proposons. Cependant, en supposant un nouveau Sonderbund, les brigades de l'armée fédérale resteraient intactes ou peu s'en faut; mais si les cantons sont divisés contre eux-mêmes, alors tout est fini.

S'agit-il d'un mouvement insurrectionnel, de ce que nous appelons en Suisse des *putsch*, la division territoriale est bien préférable aux brigades combinées, parce qu'on a plus vite une brigade cantonale sous la main. Puisqu'il faut parler de choses aussi pénibles pour un bon citoyen, supposons un *putsch* dans le canton de Saint-Gall; il est évident qu'une brigade thurgovienne, grisonne ou zuricoise sera plus vite rassemblée qu'une brigade où l'on trouverait un bataillon genevois avec un bataillon neuchâtelois, puis encore un bataillon bernois de l'Oberland, avec un bataillon argovien du Frickthal, combinaison qui n'a rien d'anormal dans l'organisation actuelle.

Si l'on n'a pas confiance dans le chef de la brigade que l'on met sur pied dans le but susmentionné, on le remplace par un autre pour l'occasion. Il serait du reste bien extraordinaire que sur trois ou quatre brigades qui toucheraient la frontière du canton à occuper, on ne pût en trouver aucune qui pût faire avec fidélité le service en question.

Quant à une occupation de nos frontières, il faudra toujours la combiner; mais cela n'a pas grande importance: le principal n'est pas que nous soyons préparés à toutes les éventualités, mais à une essentielle, c'est-à-dire à la défense du pays contre l'invasion étrangère; tout ce qui contre-carre ou rend difficiles les mesures tendantes à ce but est mauvais.

Nous voyons enfin un grand inconvénient au mode actuel des inspections fédérales, et cependant on ne peut le modifier sans de grandes dépenses, dans l'organisation actuelle. Ce mode d'inspection doit être changé, si les inspecteurs doivent y mettre un véritable intérêt, et si l'on regarde comme une chose utile que les chefs d'une troupe la connaissent et que cette troupe, de son côté, connaisse aussi ses chefs.

Si l'on voulait adopter le système que le chef d'une division inspecte les troupes de sa division, il faudrait, dans l'organisation actuelle, que le chef de la huitième division, par exemple, inspectât ses troupes dans quatorze cantons, et ses chefs de brigade en auraient à visiter dans cinq ou six cantons différents. Il faudrait donc que le divisionnaire en question se mît en rapport avec quatorze gouvernements cantonaux, avec autant d'instructeurs en chefs, et qu'il étudiât à fond quatorze lois militaires différentes.

Ce qui montre combien on méconnaît chez nous l'essence d'une organisation de milices, c'est que, dans plusieurs cantons, on répartit à dessein les officiers d'infanterie dans tout le canton, ôtant ainsi aux miliciens leurs chefs naturels. On donne par cela aux officiers un témoignage d'incapacité militaire et civile, et l'on fait fausse route, car il est beaucoup plus facile de commander des hommes que l'on connaît que ceux qu'on ne connaît pas. De plus, si l'on veut par cette méthode cacher de mauvais choix d'officiers, on n'y réussit que pour bien peu de temps : l'incapacité se montre toujours tôt ou tard.

Les petites faiblesses que les habitants d'une même localité reconnaissent chez leurs officiers, n'ont d'importance qu'en temps de paix, et forcent l'autorité supérieure à faire plus attention dans les choix ; arrive une guerre ou simplement une mise sur pied sérieuse, toutes ces faiblesses disparaissent, si l'officier peut montrer qu'il a de la tête et du cœur.

Venant à la répartition de la landwehr, nous devons d'abord supposer que ses unités tactiques sont en état de faire campagne ; s'il en était autrement, et qu'on ne pût compter sur l'aptitude d'hommes qui ont passé huit à neuf ans dans le contingent, et six à sept ans dans la réserve, l'instruction de ces deux classes de milices serait dans un triste état. Quant à nous, nous sommes convaincus qu'il ne manque à la landwehr, que nous connaissons, que d'avoir de bons fusils. Partout où la landwehr a reçu de nouvelles armes, et dans peu ce sera le cas pour cette classe entière de notre armée, on peut les mettre sur la même ligne que les troupes plus jeunes. La landwehr se distinguera, comme déjà la réserve, par plus de fermeté au feu, plus de solidité dans les fatigues, et par un esprit plus décidé.

(A suivre.)
